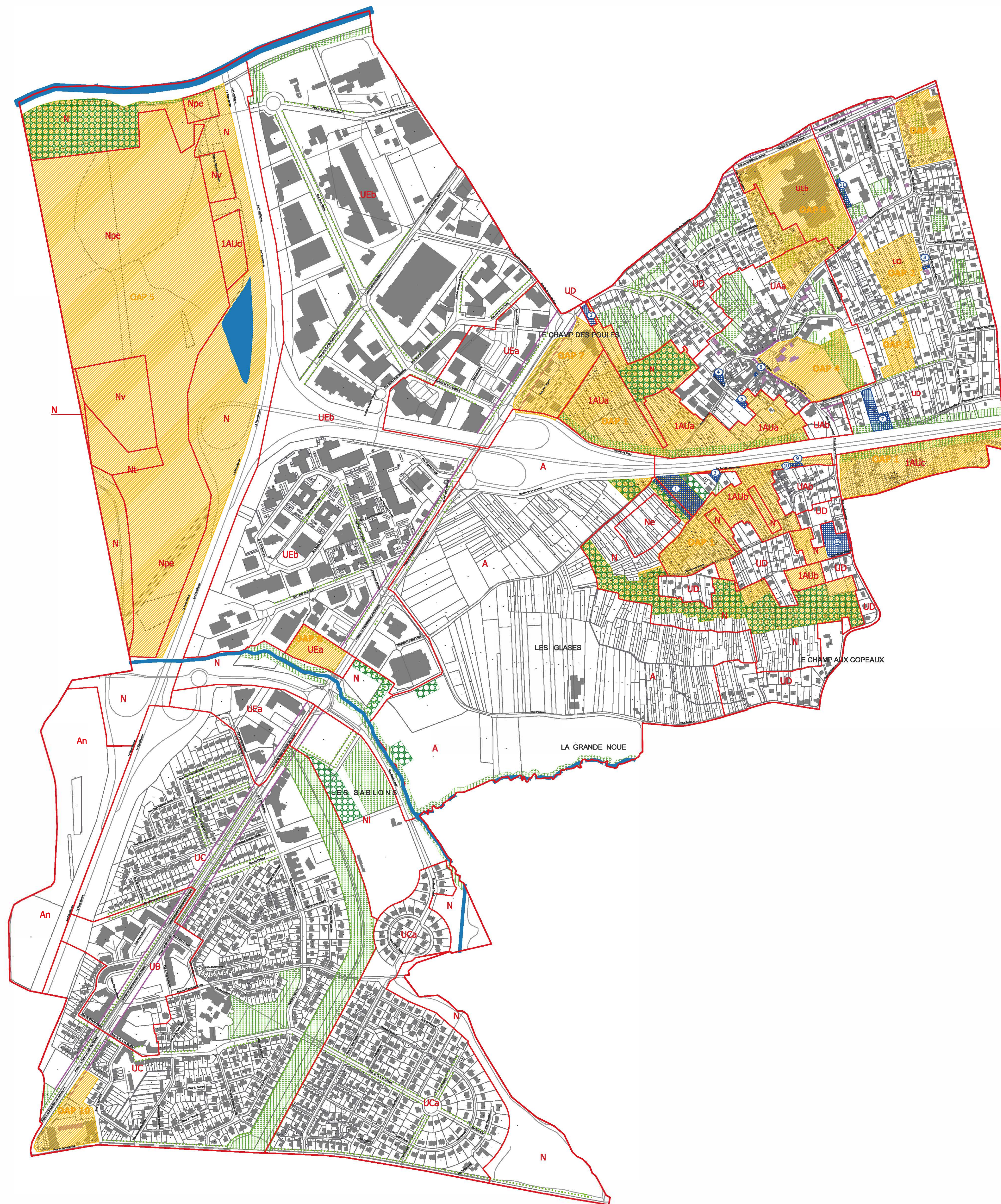




N°	Destination	Adresse	Parcelles Cadastrales	Bénéficiaires	Superficie
1	Aménagement d'un nouveau cimetière	Sentier de Gouvernes Chemin	C300, C1496, C1497, C1498, C303, C1499, C1500, C1501, C1502, C309	Commune	4912 m²
2	Aménagement de liaisons douces	Avenue des Joncs	BA15	Commune	250 m²
3	Création d'un parc de stationnement	Sentier de Gouvernes	BE127, BE128, BE129	Commune	3960 m²
4	Aménagement d'une place publique <i>payagée</i>	8 rue de Torcy	BA77 – BA78, BA89	Commune	798 m²
5	Création d'une voie publique et d'une liaison douce	13 bis rue de Torcy	BE10	Commune	421 m²
6	Réserve pour équipement public	2 ruelle des Arches	BE22	Commune	125 m²
7	Extension du cimetière	10 chemin des Fourès	BD130, BD228, BD232, BD233, BD234, BD235, BD231	Commune	3901 m²
8	Création d'un accès routier	147 Rue de la Sente Verte	BC361	Commune	145 m²
9	Aménagement dans le cadre du RER Velo	8 chemin des Pierriès	BE159, BE135	Commune	6 m²
10	Aménagement dans le cadre du RER Velo	10 chemin des Pierriès	BE155, BE136	Commune	6 m²
11	Extension du Groupe Scolaire Edouard Thomas	33 rue de Lagny	BC28	Commune	735 m²
12	Aménagement d'un espace de transition de la Biodiversité	32 rue de Gouvernes	BH67	Commune	4656 m²

	Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
	Retrait de l'alignement graphique
	Linéaire commercial au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme
	Bâti remarquable à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
	Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
	Espace boisé classé au titre de l'article L130-1 du Code de l'urbanisme
	Espace paysager protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
	Orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L151-6 et L151-7 du Code de l'urbanisme
	Limite de zone

Modification n°1 : approuvée le 21 décembre 2007
 Révision simplifiée n°1 : approuvée le 18 juillet 2008
 Révision simplifiée n°2 : approuvée le 7 juillet 2009
 Modification n°2 : approuvée le 8 juillet 2011
 Révision simplifiée n°3 : approuvée le 8 juillet 2011
 Révision simplifiée n°4 : approuvée le 23 septembre 2011
 Révision simplifiée n°5 : approuvée le 23 septembre 2011
 Modification simplifiée n°1 : approuvée le juin 2012
 Modification n°3 : approuvée le 20 décembre 2013
 Révision générale : approuvée le 7 janvier 2015
 Modification n° 1 : approuvée le 3 février 2017
 Modification simplifiée : approuvée le 21 septembre 2018
 Révision allégée : approuvée le 18 décembre 2019
 Révision générale : approuvée le 16 mai 2025

Vu pour être annexé à la délibération du 16 mai 2025